

## MOT DU PRÉSIDENT



## QUÉBEC S'ATTAQUE aux dépanneurs plutôt qu'au tabagisme

Le gouvernement met la dernière touche au projet de loi 44 sur la lutte au tabagisme, qui devrait être adoptée probablement avant les fêtes, sinon en février ou mars 2016.

Nous reviendrons plus tard sur l'ensemble des aspects de ce projet de loi mais pour l'instant, il y en a deux en particulier que nous aimerions souligner :

### Fin des ristournes, gratifications et autres avantages reliés à la vente de tabac

- Le gouvernement va bientôt interdire les ristournes, gratifications et autres avantages reliés à la vente de tabac.
- Cela signifie que toutes les ristournes monétaires que vous recevez actuellement, si c'est le cas, pour la vente de tabac, seront éliminées pour de bon.
- Si vous êtes concerné, nous vous invitons à évaluer votre situation et déterminer comment cette perte de revenu va vous affecter.
- L'AQDA fera bientôt un sondage auprès des dépanneurs pour prendre le pouls de la situation.

### Modifications concernant le cartage

- Le gouvernement mettra fin à la suspension du permis de vente de tabac d'un mois dès la première condamnation pour la vente de tabac à un mineur.
- Par contre, les amendes seront sans précédent au Canada et à travers le monde : elles se situeront de 2 500 \$ à 125 000 \$ pour une 1<sup>re</sup> offense, et de 6 000 \$ à 250 000 \$ pour les suivantes.
- Les clients seront maintenant « tenus de prouver » qu'ils sont majeurs si vous les cartez.

Nous sommes en contact direct avec les ministères impliqués et vous tiendrons au courant des autres développements. Ces dispositions sont sensées être valides 6 mois après l'adoption de la loi, mais nous avons entamé des discussions avec le gouvernement sur la nécessité de prévoir des délais d'application plus longs.

Entre temps, n'hésitez pas à contacter votre député provincial si vous avez des préoccupations et ne vous gênez surtout pas : ils doivent être en mesure de répondre à vos questions puisque tous les partis appuient ces mesures.

Vous pouvez consulter notre plus récent communiqué de presse sur la loi sur le tabac en cliquant ici : [www.aqda.ca/medette](http://www.aqda.ca/medette)

■ ■ ■ MICHEL GADBOIS, président de l'AQDA



## LE CONCOURS des produits de l'AQDA ■ ■ ■ ■

L'AQDA lance cette année un Concours des produits de l'année. C'est donc dans le cadre du Sommet que l'AQDA en a profité pour remettre les prix aux gagnants. Voici la liste des gagnants :

CATÉGORIE	PRIX	PRODUIT	GAGNANT
PRODUIT DE L'ANNÉE	1 <sup>er</sup> prix	Efficace de porc sauce style oïlle levée	Minqari
	2 <sup>e</sup> prix	iBar	Les Aliments Candara
	3 <sup>e</sup> prix	Mystique Rose	La Citerne du Minot
BREUVAGE	Breuvage non-alcoolisé	Soda Gingembre Bull's Head	Bull's Head
	Breuvage alcoolisé	Modelo Especial	Modelo Especial
AUTRE	Produit traité	Stoblo Suisse	Stoblo

L'AQDA souhaite remercier tous les participants et féliciter chaleureusement les gagnants !

## 2015 SOMMET QUÉBÉCOIS DES DÉPANNEURS

## LE SOMMET QUÉBÉCOIS DES DÉPANNEURS rassemble toute l'industrie ■ ■ ■ ■

Quelque 150 dépanneurs, fournisseurs et distributeurs se sont réunis au Château Bromont, le 28 octobre dernier, afin de participer à l'édition 2015 du Sommet québécois des dépanneurs. Le thème de cette année était : Les dépanneurs, tremplin des produits régionaux.

Pascal Laporte, président du conseil d'administration a débuté la journée en souhaitant la bienvenue aux participants et leur a présenté le déroulement de la journée. Plusieurs sujets, reliés aux produits régionaux et leur commercialisation, ont été abordés :

- Ugradat a présenté le projet pilote d'une nouvelle plateforme numérique pour les commandes qui vise à améliorer et accélérer le processus d'achat des produits et leur distribution par les dépanneurs;
- Agrobiz a présenté un survol des tendances en matière d'agromarketing en mode numérique;
- Unimarketing a présenté les résultats d'un sondage auprès des consommateurs au sujet de l'achat de produits régionaux.

Ensuite, Margée Vermette, présidente de la EEG, a fait un bilan des activités de la dernière année. Finalement, Michel Gadbois a présenté l'état des dossiers de l'AQDA et spécifiquement ceux reliés au Livre Vert, sur la déréglementation de l'industrie.

Dans la matinée, Pascal Laporte a fait une entrevue avec Julie Lemieux, propriétaire du Marché du Boisé, qui se spécialise dans la vente de bières de micro-brasserie. Julie a expliqué aux participants comment les produits de spécialité ont fait prospérer son commerce dans la région de Trois-Rivières. Grâce à son offre de produits et les efforts investis, elle a réussi à se bâtir une clientèle unique, composée de plusieurs jeunes mais également de gens plus âgés qui découvrent les produits de micro-brasserie fabriqués surtout au Québec mais aussi ailleurs dans le monde.

Tout au cours de la journée, les participants ont pu visiter les kiosques de fournisseurs qui étaient présents pour la journée et en profiter pour goûter leurs produits et passer des commandes.

Au cours du Sommet, l'AQDA a procédé au lancement de la Promotion TREMPLEIN qui a pour but la commercialisation des produits régionaux. Nous reviendrons sur cette promotion dans un prochain numéro au cours des prochaines semaines.

L'AQDA souhaite remercier tous les participants et plus particulièrement les commanditaires qui ont contribué au succès de cet événement annuel.



Pascal Laporte, le président du Conseil d'administration, accueille les participants et leur présente le déroulement d'une journée bien remplie.



Les participants ont pu profiter des pauses pour visiter les kiosques des fournisseurs présents et goûter leurs produits.



Julie Lemieux, propriétaire du Marché du Boisé, interviewée par Pascal Laporte, explique comment elle a transformé son dépanneur pour y offrir une multitude de produits de micro-brasserie.



## MEMBRES FOURNISSEURS nationaux

Il nous fait plaisir de vous présenter le complexe et dernière partie de nos fournisseurs nationaux qui appuient financièrement votre association en 2015. Nous sommes certains que vous saurez souligner votre appréciation.



PAR LE COMITÉ NATIONAL DE L'AQDA - Publié dans le bulletin de l'association

